

<p style="text-align:center">COMMUNE DE LUSSAN COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2019</p>

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L. CHASTANIER L. CHAZEL et Messieurs J.M. FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, J.F PERRET, M. DALVERNY, M.GUERBER

Représentés : J. DADA (J.M FRANCOIS)

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 28 Octobre 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour du Conseil Municipal,

1. Vente du fonds de commerce du « bistrot de Lussan »
2. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 309.38 €
3. Convention à passer avec le centre de gestion du Gard pour l'aide au recrutement
4. DM budget principal paiement SMEG EPC LA LEQUE 1035.82 €
5. DM budget principal écriture d'ordre budgétaire pour étude au 2031 à passer au 2313 pour 29400 € (les études quand elles sont suivies de travaux doivent passer en 2313 aucune incidence sur le budget)
6. Présentation du rapport d'activité 2018 de la CCPU (présentation faite par M.GUERBER)

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Vente du fonds de commerce du « bistrot de Lussan »
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 309.38 €
- Convention à passer avec le centre de gestion du Gard pour l'aide au recrutement
- DM budget principal paiement SMEG EPC LA LEQUE 1035.82 €
- DM budget principal écriture d'ordre budgétaire pour étude au 2031 à passer au 2313 pour 29400 € (les études quand elles sont suivies de travaux doivent passer en 2313 aucune incidence sur le budget)
- Présentation du rapport d'activité 2018 de la CCPU (présentation faite par M. GUERBER)
- Décision modificative pour le budget assainissement pour paiement de l'agence de l'eau pour un montant de 750 euros au chapitre 61523 (011) vers le chapitre 706129 (014)
- Création d'un poste d'adjoint technique suite départ retraite agent technique au 1er mars 2020 via la plateforme « Bourse emploi » du CDG 30
- Travaux rénovation remparts de la Porte des Pauses à la Fontasse (devis de l'entreprise Bazalgette)
- Renouvellement dispositifs chauffage du château (devis des entreprises Boissière et Quiétude)
- Demande de subvention Association étincelle

- Participation volontaire au financement FSL Dans le cadre 7ème Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées PDALHPD)
- Renouvellement campagne chats errants 2020
- Déclaration préalable urbanisme : actualisation spécifique pour les murs de clôture
- Taxe aménagement régime année 2020
- Achat par la commune de la parcelle Cougouioulet D796

2019-58- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2019 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 06 septembre 2019 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 06 septembre 2019 et ses délibérations.

2019-59- VENTE DU FONDS DE COMMERCE DU « BISTROT DE LUSSAN »

Monsieur le Maire rappelle que les propriétaires du fonds de commerce du « bistrot de Lussan » envisagent de vendre. La mairie propriétaire des murs doit donner son accord pour cette cession car le bail actuel est d'une durée de 9 ans à partir de 2014 et doit donc être renouvelé éventuellement avec les futurs propriétaires. Une modification du bail sera nécessaire pour ce qui concerne la parcelle terrasse ainsi que la licence IV qui est propriété de la Mairie. Des précisions seront également apportées pour le stockage des poubelles, le bac à graisse et l'entretien des menuiseries extérieures.

Vote à l'unanimité

2019-60- BUDGET ASSAINISSEMENT ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire rappelle que le comptable public n'a pas pu procéder au recouvrement pour un montant de 309.38 €, il demande en conséquence l'admission en non-valeur sur le budget assainissement.

Vote à l'unanimité.

2019-61- CENTRE DE GESTION DU GARD CONVENTION AIDE AU RECRUTEMENT

Monsieur le Maire rappelle les informations du Centre de Gestion du Gard relatives à la mise en œuvre de l'aide au recrutement. Une convention doit être signée entre la commune et le CDG. Cette démarche permettra l'accompagnement du CDG jusqu'au recrutement effectif.

Vote à l'unanimité.

2019-62- BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle le dépassement de crédit au 2041582 chapitre 204 du budget principal, pour le paiement de l'acompte pour les travaux de l'éclairage public du hameau de la Lèque comme suit :

INTITULES	COMPTES	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Bâtiments et Installation (chap 204)	2041582		1035.82 €
Immo. corporelles en cours-construction (chap 23)	2313	1035.82 €	

Vote à l'unanimité.

2019-63- BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE ÉCRITURE D'ORDRE BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire rappelle l'écriture d'ordre budgétaire voté au budget principal 2019, pour les études du compte 2031 suivies de travaux à passer au 2313 pour un montant de 29 400 € comme suit :

INTITULES	COMPTES	Montant	A transférer au compte
Frais d'études	2031	29 400 €	2313

Vote à l'unanimité.

2019-64- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS D'UZES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L5211-39 du CGCT, ce rapport doit faire l'objet d'une présentation en conseil municipal, lecture du rapport faite par Michel GUERBER.

Vote à l'unanimité.

2019-65-BUDGET ASSAINISSEMENT 2019- DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle le dépassement de crédit au 706129 chapitre 014 du budget assainissement, Pour le paiement de la facture de l'agence de l'eau comme suit :

INTITULES	COMPTES	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Redevance modernisation (chap 011)	706129		750,00 €
Réseau (chap014)	61523	750,00 €	

Vote à l'unanimité.

2019-66- PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'EMPLOI

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ en retraite d'un agent du service technique au 1er mars 2020 proposition de la création d'un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques, au grade d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Vote à l'unanimité.

2019-67- TRAVAUX DE RÉNOVATION REMPARTS DE LA PORTE DES PAUSES A LA FONTASSE (devis Ent. Bazalgette)

Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux de consolidation des remparts effectués en 2019 entre la Ritournelle et la Fontasse et à la reconstruction du rempart sous le Ritournelle il est apparu qu'en de nombreux points des végétaux poussent dans le mur et de nombreuses pierres sont descellées entraînant un fort risque d'accident entre la Fontasse et la porte des Pauses. Il est proposé de faire une campagne de repérage et de réparation à ces niveaux suivant le devis de l'entreprise Balzagette pour un montant de 15 000.00 € HT (18 000.00 € TTC). La durée des travaux sera de 20 jours.

Vote à l'unanimité.

2019-68-RENOUVELLEMENT DISPOSITIF CHAUFFAGE DU CHÂTEAU (devis Ent. Boissière et Ent. Quiétude)

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder au remplacement du chauffage de la salle polyvalente. En effet, celui-ci est défectueux et très énergivore. Il serait souhaitable de le changer par une installation plus

aux normes et plus économique pour la commune. Deux devis sont présentés : un par l'entreprise Boissière et le second par l'entreprise Quiétude. C'est celui de l'entreprise Boissière pour un montant de 11 888.02 € HT (14 265.62 TTC) mieux disant qui est retenue.

2019-69-DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION ÉTINCELLE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de l'association. Cette demande fait suite à un état des lieux de l'association sur l'entretien de l'aiguillon d'art qui doit nécessiter des travaux de réfection. Le conseil décide d'octroyer une subvention pour un montant de 1500.00 €, la commune garde le débroussaillage et l'entretien du cheminement, charge à l'association de sécuriser les œuvres.

Vote à l'unanimité.

2019-70- PARTICIPATION VOLONTAIRE AU FINANCEMENT FSL DANS LE CADRE DU 7^{ème} PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDALHPD)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du Département du Gard. En effet, les situations de précarité sont fort nombreuses dans le département (taux de pauvreté 20,1% et celui du chômage est de 12,7%). Le Conseil Départemental demande la participation des communes sur ce sujet. Le calcul de la participation s'effectue sur la base de 0,25€ par habitant, modulé en fonction du potentiel fiscal de la commune.

Vote à l'unanimité.

2019-71-RENOUVELLEMENT DE LA CAMPAGNE DE LA STÉRILISATION DES CHATS POUR L'ANNÉE 2020

Monsieur le Maire rappelle les chiffres de la campagne de 2019. 15 chats ont été capturés sur les hameaux de Lauron, Malataverne, Audabiac, la Lèque et Mas d'Azor. Les hameaux les plus touchés par la prolifération des chats sont Lauron et Malataverne. Cette campagne est prise en charge à 50 % par l'association 30 millions d'amis ce qui a représenté à la charge de la commune pour 2019 environ 35 € par chat. La SACPA propose également ce système mais pour 90 € à la charge de la commune. Il est proposé de renouveler la campagne avec l'association 30 millions d'amis en la réalisant en février 2020.

Vote à l'unanimité.

2019-72- DÉCLARATION PRÉALABLE ACTUALISATION SPÉCIFIQUE POUR LES MURS DE CLÔTURE

Monsieur le maire rappelle que dans la délibération du 30/07/2010 suite à la réforme ADS (acte des Droits de Sol) le Conseil Municipal avait décidé de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme il convient d'actualiser cette délibération, applicable seulement dans le cadre du POS, car le PLU ne le précise pas.

Vote à l'unanimité.

2019-73- TAXE AMÉNAGEMENT RÉGIME ANNÉE 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de délibérer comme chaque année sur le taux à appliquer pour la taxe d'aménagement sur le territoire communal pour que celui-ci soit applicable en janvier 2020. Actuellement le taux appliqué est de 5%, à l'exception de la ZAE qui est minoré à 2,5%.

Ce taux est applicable sur l'ensemble des modifications d'urbanisme et cette taxe ne couvre pas parfois les frais de raccordement ENEDIS en particulier. Il est proposé néanmoins de rester sur les taux actuels de 5% et 2.5%.

Vote à l'unanimité.

2019-74- Achat par la commune d'une parcelle au lieu-dit Cougouiloulet.

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition de cession pour l'euro symbolique par la famille JUNCAS de la parcelle N° 151 D796 d'une superficie de 10 000m². Cette parcelle ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune si ce n'est d'empêcher toute nouvelle installation dans ce secteur inclus dans le Périmètre de Protection du captage d'Audabiac. Les frais de mutation seront à la charge de la commune.
Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Courrier de remerciement pour participation de la commune suite aux inondations de l'Aude.
- ✓ Courrier de remerciement de la CCPU pour l'investissement de la commune aux visites de clochers : Proposition à la CCPU que les participants à ces visites aillent d'eux-mêmes dans les commerces du village plutôt que d'offrir le pot (boissons fournies insuffisantes au vu du nombre de visiteurs)
- ✓ Versement primes agents titulaires (CIA) : Versement prévu en décembre 2019 réunion à prévoir maire et adjoints pour définir le montant de chacune.
- ✓ Eclairage château façade Est : Un devis est proposé par l'entreprise Valette. Préalablement à la commande et avant que les réservations puissent se dégrader des tests doivent être réalisés.
- ✓ La commande du feu d'artifice du 13 juillet a été renouvelée pour 2020.
- ✓ Plan communal de sauvegarde (Predict (Groupama) ou AB-Cèze) : Proposé par GROUPAMA sans aucune participation financière pour la commune. AB-Cèze pour un montant de 500.00 €. Un RDV est pris avec Prédicte pour définir la qualité de la prestation.
- ✓ Entretien voirie communale (intervention de l'Agence technique du département comme AMO) : en attente du cahier des charges.
- ✓ Point sur le local médical et le local technique - avancement des travaux : Les travaux sont presque terminés avec un certain retard sur les façades.
- ✓ Devis de la pastorale qui aura lieu le 14/12/2019 a été signé.

La séance est levée à 22 heures.